

CONSEIL INTERCOMMUNAL «SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny- Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE BUDGET 2021 PRÉAVIS 04/2020

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs en vos charges et fonctions,

La Commission de gestion a siégé dans la composition suivante :

Renens - François Delaquis, Président Ecublens - Alain Blanchoud, Rapporteur

Membres:

Bussigny - Michael Wyssa Chavannes-près-Renens - Nicolas Rayroud Crissier - Patrick Martin Prilly - Pascal Delessert Saint-Sulpice - Annamaria Leonardi Villars-Ste-Croix - Illuminata Perna

Elle s'est réunie aux dates suivantes :

LUNDI 17 AOÛT 2020 :

Séance de préparation et première lecture du budget 2021.

Une liste de questions est transmise par messagerie électronique au bureau afin d'y être répondues de manière complète lors de la séance suivante.

LUNDI 24 AOÛT 2020 :

Séance en présence de M. Michel Farine, Président du CoDir, du capitaine Olivier Fiaux remplaçant du commandant et du premier-lieutenant Jacques-André Chappuis responsable finances.

PRÉAMBULE

La Commission remarque avec plaisir que la direction et le Codir ont suivi, aux mieux des possibilités, les directives édictées par le conseil des syndics et ainsi réussi à maintenir la maîtrise des coûts au niveau du budget de 2020.

Voici quelques points qui ont retenu l'attention des commissaires :

PAGES III CHIFFRE 7. REGIO

La phase test est prévue en mars 2021 soit déjà 6 mois après l'acceptation du présent budget :

Quelle est la procédure envers le Conseil intercommunal pour finaliser le bilan de la phase test?

Comme déjà relevé, le bilan de REGIO est attendu au mois de mars. Une cheffe de projet a été nommée par le canton et un auditeur externe a la charge d'un rapport sur ce projet.

Le confinement dû au Covid a démontré la pertinence de ce concept et les décisions qui en découleront se feront naturellement en fonction des compétences attribuées.

- Y-aura-t-il un préavis pour l'acceptation de REGIO avec tous les investissements nécessaires ?
 ou
- Les investissements passeront-ils uniquement par la voie budgétaire via des crédits complémentaires comme le laisserait entendre l'article 7 de ce budget ?

S'il s'avère nécessaire ou recommandé de procéder à des dépenses hors cadre budgétaire ou de modifier certaines dispositions du Règlement du personnel par exemple, le Conseil intercommunal sera de fait sollicité.

La forme de ces décisions (une ou plusieurs) n'est pas encore arrêtée.

 Après la phase test de REGIO, les Communes devront-elles encore s'acquitter de la « redevance » liée au financement des prestations de la police cantonale pour les missions générales de police et qu'en est-il au niveau du budget 2021 ?

Oui. Le projet REGIO est totalement dissocié de la problématique du financement de l'organisation policière vaudoise.

• Quelle sera la clé de répartition ?

Ce point ne sera discuté que si le projet se pérennise et sera présenté pour approbation au conseil Intercommunal pour acceptation.

• Une liste des investissements nécessaires pour REGIO a-t-elle déjà été établie et évaluée ?

Même réponse que ci-dessus

• Comment s'effectue la répartition des salaires en Canton et POL ?

Durant la phase pilote, chaque corps de police est resté autonome dans la gestion de son personnel en fonction de ses propres statuts et règlements.

• Des indemnités non prévues dans le statut du personnel et/ou avec des suppléments figurent-elles au budget pour coordonner les prestations entre les agents de la Police cantonale et de POL ?

Comme évoqué ci-dessus, une modification de ce principe sera vraisemblablement souhaitable ou recommandée en fonction du bilan.

COMPTE 6000.3011.20

Pour quelle raison le nombre d'apprentis a-t-il été diminué alors que de nombreux jeunes rencontrent,
 en particulier cette année, des difficultés à entrer dans la vie professionnelle ?

La volonté et l'objectif d'avoir en permanence trois apprentis au sein de la POL demeurent. Nous avions recruté un apprenti qui devait débuter son activité au mois d'août mais celui-ci a, finalement, renoncé à la place qui lui était offerte.

C'est donc à la suite de cette déconvenue que nous avons fait le choix d'engager un stagiaire MPC.

COMPTE 6000.3012.10

La Cogest souhaite avoir le cahier des charges de ces 2 postes en CDD et du stagiaire MPC

La POL n'a pas, à ce jour, de contrat CDD qui va se prolonger au-delà du 31.12.2020. Ces deux postes sont donc prévus pour suppléer, au besoin, à une absence de longue durée d'un collaborateur.

La stagiaire MPC sera rattachée aux RH durant toute son année et son travail proche de celui de l'assistante

L'assistant(e) n'a pas de cahier des charges à proprement parlé mais un catalogue d'objectifs à atteindre en lien avec ses compétences professionnelles, sociales et personnelles et auquel tout employeur est assujetti.

COMPTE 6090.3091.02

• A combien s'élève les frais de formation au Centre de gendarmerie de Saint-Astier qui viendront s'ajouter au frais d'écolage ?

Le montant s'élève à Fr. 3'000.- par personne envoyée en cours.

• Qu'est-ce qui a motivé ce changement de pratique ?

Si la formation au maintien de l'ordre fait toujours partie de la formation de base du policier, celle-ci n'est plus de la responsabilité de l'Académie en vertu du nouveau plan de formation policière qui prévoit une formation sur deux ans à partir de 2020, soit une année de formation à l'académie de Savatan et une année au sein du corps de police.

Cette formation sera dispensée et facturée dans le cadre du GMO (Groupe Maintien de l'Ordre Romandie et Tessin) et se déroulera quand même à St-Astier en France juste avant ou après l'Académie.

COMPTE 6000.3099.01

 À quoi correspond le solde du poste, soit CHF 24'600.00 après que les primes de fidélité sont passées dans un autre compte

4,800.00 Divers (fleurs, bon cadeau etc..)
3,000.00 Primes de naissance 2x1500 (statutaire)
16,800.00 Indemnité natel pour groupe 28x50x12 mois

COMPTE 6001.3111.02

Pour quelles raisons est-il nécessaire de renouveler ces licences tous les 2-3 ans ?

Afin de tirer pleinement profit de nos investissements, nous procédons régulièrement au contrôle des actifs logiciels (y.c. licences) au moyen d'un SAM (Software asset management) afin d'optimiser et d'aligner nos licences sur nos besoins.

Une fois le volume de licences connu, Microsoft, par le biais d'une entreprise spécialisée, nous fait parvenir l'offre la plus avantageuse qui actuellement est une forme d'abonnements de licences compris entre 2 à 3 ans (max).

A titre d'exemple, les licences serveur (CAL) Microsoft sont calculées selon les règles suivantes ;

- Chaque serveur nécessite au moins une licence de base
- > Tous les cœurs physiques du serveur doivent être sous licence
- Chaque processeur doit au moins avoir 8 cœurs sous licence
- Chaque serveur doit au moins avoir 16 cœurs sous licence
- Cela est-il valable dans tous les corps de police ?

Chaque gouvernance informatique et infrastructure (DataCenter) étant différentes, il n'est pas possible de répondre à cette question.

La POL quant à elle met tout en œuvre pour optimiser ces coûts pérennes.

COMPTE 6008.3313

 Quelle est la raison pour laquelle il est nécessaire d'effectuer des amortissements plus rapides comme cela semble ressortir du commentaire ou faut-il comprendre qu'il s'agit d'amortissement qui viennent s'ajouter à des crédits initiaux. ?

Il ne s'agit pas d'amortissements plus rapides, c'est l'amortissement d'un nouveau projet.

Budget 2020

•	
Amortissement mobilier selon préavis	60,000.00
Amortissement infrastructure informatique	160,000.00

Budget 2021

160,000.00	Amortissement infrastructure informatique selon préavis 06/2018
60,000.00	Amortissement mobilier selon préavis 05/2012 (arrondi)
216,700.00	Amortissement Odyssée préavis 05/2019 (arrondi)

COMPTE 6020.4232

- Quelle est la situation définitive avec le nombre de places de parcs pour la POL. ?
- Lors de l'octroi des places en remplacement de celles perdues avec SICPA il avait été indiqué que même avec le nouveau bail cela ne compenserait pas les places perdues alors que dans le commentaire de ce compte on parle de places supplémentaires ?

Le montant figurant dans ce compte de revenus a été adapté aux comptes 2019. Il provient de la sous-location de places de parc à nos collaborateurs qui travaillent non seulement à l'hôtel-de-police, mais également aux postes de base d'Ecublens et de Renens. À cela, on peut encore ajouter la vente, fluctuante, de "carte à gratter" pour les collaborateurs basés à Renens.

Ci-dessous, la situation spécifique à l'hôtel-de-police.

Avant la location des surfaces à Meunière 3 :

La POL louait 59 places (49 à Sicpa et 10 à Flumeaux 39) dont 50 étaient sous-louées aux collaborateurs.

Aujourd'hui:

La POL loue 52 places (42 à Meunière 3 et 10 à Flumeaux 39) dont 44 sont sous-louées aux collaborateurs.

Durant la période de transition et d'incertitude, plusieurs collaborateurs ont trouvé, par eux-mêmes, des places de parc à louer, ce qui explique le passage de 50 à 44 places sous-louées par la POL à ses collaborateurs.

6050.3050

- Quelle est la hausse du taux patronal ?
 - + 0.345% d'augmentation pour la part patronale
- À combien s'élève la masse salariale non soumise à la LAA ?
 CHF 13'000.--

6100.3011.06

• En l'absence de lexique la CoGest n'a pas pu interpréter le terme Personnel **DO** et ainsi comprendre à quoi correspondait ces heures de nuit ?

DO = Dotation Ordinaire.

En d'autres termes, le personnel (ETP) autorisé par le cadre budgétaire. Le Règlement du personnel (art.20) et sa directive d'application (art. 6) prévoient que les heures des collaborateurs des classes 1 à 12, travaillées entre 20h00 et 06h00, soient payées CHF 5.--/h. en plus de leur salaire.

• Est-ce lorsqu'il y a manifestations à la patinoire ou autre ?

Un match de hockey à la patinoire un soir de semaine est un exemple parmi d'autres qui va générer le paiement d'heures de nuit.

VŒUX

- La CoGest aimerait que, dans les comptes et le budget, un lexique des abréviations "police" soit ajouté en fin de document.
- La CoGest souhaite que le Comité de direction prenne position, dans le cadre de l'évaluation du Projet Régio » sur la nécessité de maintenir la « redevance » des communes de l'Ouest versée pour des prestations fournies par la gendarmerie.
- La Cogest émet le vœu que le bilan du projet Regio fasse l'objet d'un préavis et que, si celui-ci devait être pérennisé, un préavis global englobant toutes les incidences (modification des statuts de l'Association, financières, organisationnelles, etc.) soit présenté au Conseil intercommunal pour adoption afin que celui-ci puisse se positionner en toute connaissance de cause.
 - La pérennisation par la voie du budget n'est pas suffisante à ses yeux.

CONCLUSION:

Les membres de la CoGest s'estiment satisfaits des nombreuses réponses écrites et orales apportées à leurs interrogations.

Les commissaires s'inquiètent des projets ne relevant pas directement de la police de l'Ouest mais devant être financés par elle et qui vont de ce fait probablement augmenter nos budgets futurs.

La CoGest réitère ses félicitations à la direction pour le maintien des divers postes et approuve, à l'unanimité des membres présents, le budget 2021 de l'Association « Sécurité de l'Ouest lausannois » et vous demandent d'en faire autant.

Le Président

François Delaquis

Le Rapporteur

Alain Blanchoud